

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 13 décembre 2021 de 19 h 30 à 21 h 33** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

2021-12-13

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire et Luc Lebreux directeur du service incendie.

300.12-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Dépôt du rapport de déclarations d'intérêt pécuniaires des élus pour l'année 2022

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

- a) Comptes à payer au 30 novembre 2021
- b) Projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin - Décompte progressif # 2 Michel Leclerc
- c) Projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin - Décompte progressif # 3 Michel Leclerc
- d) Émissaire en mer SP1 - Les entreprises PEC inc. Décompte progressif #2
- e) Financement temporaire - règlement d'emprunt V-711/07-21 décrétant une dépense et un emprunt de 3 160 000\$ visant la transformation d'un bâtiment en caserne incendie
- f) Vérificateur externe pour les années 2021 à 2023 – Octroi de contrat
- g) Modification à la résolution # 273.11-21
- h) Programmation TECQ 2014-2018 - Assistance technique - Mandat
- i) Programmation TECQ 2019-2023 - Assistance technique - Mandat
- j) Pavl 2020 - retenues contractuelles

06. POLITIQUE FAMILIALE

07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- a) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Emplois et développement social Canada - demande d'aide financière - autorisation
- b) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Emplois et développement social Canada - Appui et soutien à la démarche du club de l'âge d'or l'amitié

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- a) Installation de deux lumières de rue (rue Joncas)

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

- a) Nomination des élus sur certain comité
- b) Stratégie municipale de l'eau potable - dépôt du bilan 2020
- c) Maire suppléant à la MRC - Nomination

- d) Adoption du calendrier 2022 des séances du conseil
- e) Processus d'embauche ouvrier spécialisé temps plein - Autorisation
- f) TVCG-R - Demande de commandites 2022
- g) TVCG-R - Renouvellement d'adhésion
- h) Diffusion de l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial
- i) Renouvellement d'adhésion 2021-2022 Culture Gaspésie
- j) Renouvellement d'adhésion Tourisme et commerce Rocher-Percé
- k) Rescinder la résolution 236.09-21
- l) Rescinder la résolution 237.09-21
- m) Projet de réaménagement de la salle du conseil municipal – mandat
- n) Services juridiques en rédaction de règlement - Tremblay et Bois Avocats - Mandat
- o) Vœux de Noël - Bleu Fm
- p) Vœux de Noël - CHNC
- q) Coaching en management - Groupe SCE Bonaventure - Mandat
- r) Évaluation valeur marchande - Mandat (Lot 5 292 872)
- s) Archives permis numérisés - autorisation de destruction de documents
- t) Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (2022-2023)
- u) Demandes de dons/commandites

2021-12-13 12. **URBANISME**

- a) Demande de permis de construction lot # 5 294 306 M. Cyr
- b) Avis de motion modification au règlement de zonage U-006/03-19 (Zone I5-17)

13. **TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS**

14. **INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

301.12-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, avec dispense de lecture.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

-----**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 13 DÉCEMBRE 2021**

La greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires au 13 décembre 2021, complétées et déposées dans les délais impartis, par Madame Lucie Nicolas, Messieurs Gino Cyr, Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin, le tout suivant l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Un relevé est dûment transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et lesdits documents sont versés aux archives de la Ville.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

2021-12-13 302.12-21 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 novembre 2021, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 218 582,96 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

303.12-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR RUE DU MOULIN (FIMEAU) – GROUPE MICHEL LECLERC – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2

ATTENDU que relativement aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin (FIMEAU), la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n° 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 294 392,74 \$ à Groupe Michel Leclerc inc. (Réalisation des travaux au 29-10-2021)

304.12-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR RUE DU MOULIN (FIMEAU) – GROUPE MICHEL LECLERC – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3

ATTENDU que relativement aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin (FIMEAU), la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n° 3;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 1 103 817,16 \$ à Groupe Michel Leclerc inc. (Réalisation des travaux au 30-11-2021)

**305.12-21 ÉMISSAIRE EN MER SP1 - LES ENTREPRISES PEC INC.
DÉCOMPTE PROGRESSIF #2**

ATTENDU que relativement aux travaux de réfection de l'émissaire en mer de la station de pompage SP1, la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n° 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-12-13 **QUE :** Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 180 470,46 \$ aux entreprises PEC inc. (Réalisation des travaux au 07-12-2021)

**306.12-21 FINANCEMENT TEMPORAIRE—RÈGLEMENT D'EMPRUNT
V-711/07-21 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 3 160 000 \$ VISANT LA TRANSFORMATION D'UN
BÂTIMENT EN CASERNE INCENDIE**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt relativement à ces travaux le 13 septembre 2021;

ATTENDU que ces travaux seront financés à même le programme RÉCIM (Programme de Réfection et Construction des Infrastructures Municipales-Volet 2);

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu la confirmation écrite du MAMH de l'acceptation que ce règlement d'emprunt en date du 05 novembre 2021.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir du financement temporaire durant la période des travaux en question.

ATTENDU que l'aide financière approuvée provenant de ces programmes sera versée après la reddition de compte finale;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien quant à l'obtention de financement temporaire au montant de trois million cent soixante mille dollars (3 160 000 \$) relativement aux travaux visés par le règlement d'emprunt V-711/07-21;

QUE : Cet emprunt soit sous forme de prêt à demande dont les déboursements et remboursements seront sur avis écrit de la municipalité;

QUE : L'échéance de ce financement soit fixée au 31 décembre 2022;

QUE : Le maire ou le maire suppléant **et** le trésorier ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

307.12-21 VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon l'article 108 de la *Loi des Cités et Villes*, modifiée en vertu du projet de Loi 155, voulant qu'une municipalité doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

ATTENDU que la Firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé au Directeur général de la Ville une offre de services pour réaliser trois (3) exercices financiers consécutifs pour lesquels les honoraires annuels sont inférieurs à 25 000 \$;

2021-12-13 **ATTENDU** que le règlement V-684/03-18 concernant la politique de gestion contractuelle de la Ville de Grande-Rivière permet d'octroyer à une entreprise un contrat de service annuel de moins de 100 000 \$ de gré à gré;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière octroie, de gré à gré, un contrat de services à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification externe de ses états financiers. Les honoraires annuels seront répartis de la façon suivante :

A. Audit de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et préparation du rapport concernant la politique de capitalisation (taxes en sus)	20 800 \$
B. Audit de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et préparation du rapport concernant la politique de capitalisation (taxes en sus)	21 900 \$
C. Audit de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et préparation du rapport concernant la politique de capitalisation (taxes en sus)	23 000 \$

QUE : Le directeur général soit mandaté à signer le contrat de services avec ladite firme comptable.

308.12-21 MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 273.11-21

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise la greffière à modifier le montant inscrit pour le paiement du décompte progressif #1 à l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc., pour la somme de 31 264,45\$ au lieu de 123 168,07\$.

309.12-21 TECQ 2014-2018 - ASSISTANCE TECHNIQUE - MANDAT

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc , au montant de 2 200\$ tx en sus, pour la préparation de la programmation finale ainsi que pour la complétion du formulaire du seuil minimal d'immobilisation.

310.12-21 TECQ 2019-2023 - ASSISTANCE TECHNIQUE - MANDAT

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-12-13

QUE : Le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc , au montant de 2 500\$ tx en sus, pour la préparation de la programmation et la définition de travaux du nouveau programme TECQ 2019-2023, et ce, en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du Guide, et ce, autant pour la programmation des travaux(contribution municipale) que pour le niveau d'investissement à maintenir par la Ville(seuil minimal d'immobilisation.)

311.12-21 PAVL 2020 - RETENUES CONTRACTUELLES

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc faite au directeur général, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement de la retenue de 10%, pour les travaux de réfections de diverses routes municipales (PAVL 2020), pour un montant de 123 168,07\$ à Groupe Michel Leclerc inc.

QUE : Ce montant soit affecté au règlement d'emprunt # V-704/07-20.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

312.12-21 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS - EMPLOIS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville est un organisme admissible

ATTENDU QUE le projet est admissible en répondant aux critères suivants :

- ne pas dépasser 52 semaines;
- ne pas demander plus que 25 000 \$;
- rencontrer au moins un objectif du programme;
- les aînés dirigeront ou joueront un rôle vital dans la planification ou la réalisation;
- chercher à profiter aux aînés et aux communautés;
- démontrer la rentabilité.

ATTENDU QUE la date limite pour déposer sa candidature est le 21 décembre

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le directeur des Loisirs de la culture et de la Vie communautaire et/ou la greffière soit autorisés à remplir une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons, pour des améliorations au bâtiment de l'ancien club de l'âge d'or les joyeux copains, afin d'assurer la pérennité du bâtiment et la continuation des activités aux aînés.

2021-12-13 QUE : Les membres du comité MADA participe avec la Ville à l'élaboration du projet.

313.12-21 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS - EMPLOIS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA - APPUI ET SOUTIEN À LA DÉMARCHE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR L'AMITIÉ

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal soutien et appui la mise en candidature du club de l'âge d'or amitié, dans sa demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons.

**DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

314.12-21 INSTALLATION DE 2 LUMIÈRES DE RUE (RUE JONCAS)

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte que deux nouvelles lampes de rue soit installées face au 54 et au 57 de la rue Joncas et que le directeur des travaux publics par intérim effectue les démarches nécessaires à cet effet.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

315.12-21 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS DE LA VILLE

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Son Honneur le Maire attribue la responsabilité des dossiers suivants à chacun des élus :

Administration générale et finances..... Denis Beaudin

Comité Famille..... Lucie Nicolas

	Comité Municipalité Amie Des Aînés (MADA)	Léopold Briand/Lucie Nicolas
	Comité de la sécurité publique.....	Carol Moreau
	Culture	Léopold Briand
	Embellissement	Denis Anderson/Lucie Nicolas
2021-12-13	Jeunesse, loisirs et sports.....	Denis Beaudin
	Office municipal d’habitation	Denis Anderson/Lucie Nicolas
	Service incendie	Gaston Leblanc
	Travaux publics, transport et hygiène du milieu.....	Gaston Leblanc
	Urbanisme	Denis Anderson
	Lieu d’enfouissement sanitaire.....	Carol Moreau

316.12-21 STRATÉGIE MUNICIPALE DE L’EAU POTABLE - DÉPÔT DU BILAN 2020

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a mis en place, en 2018, la Stratégie de l’eau potable qui se veut un outil diagnostique propre à chaque municipalité du Québec et qui leur permet d’adopter des moyens et des meilleures pratiques visant à améliorer certains indicateurs de performances en intervenant, entre autres, au niveau de :

- La réglementation municipale;
- Le contrôle actif des pertes d’eau;
- L’Installation de compteurs d’eau;
- La précision des prises de données;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière doit déposer son bilan annuel 2020 de la Stratégie de l’eau potable visant, entre autres, à réduire la consommation d’eau potable, à sensibiliser les usagers de son réseau à la valeur de cette ressource collective et à planifier les investissements futures sur son réseau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l’année 2020, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière dépose officiellement son bilan 2020 de la Stratégie de l’eau potable et d’Engage à respecter son plan d’action en vue d’atteindre ses objectifs.

QU' : une copie de ce bilan et de la présente résolution soient transmises au directeur du Service des travaux publics, au département municipal de gestion des eaux et au trésorier et déposer aux archives de la Ville.

317.12-21 MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC - NOMINATION

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Maire suppléant soit nommé d'office pour remplacer le Maire en cas d'absence au conseil des Maires à la MRC.

2021-12-13

318.12-21 ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 soit adopté.

Ces séances se tiendront le deuxième lundi de chaque mois, sauf exception, et débuteront à 19 h 30 les :

10 janvier	11 avril	11 juillet	10 octobre
14 février	9 mai	8 août	14 novembre
14 mars	13 juin	12 septembre	12 décembre

Qu' : un avis public du contenu du présent calendrier sera publié sur le site Internet de la ville de Grande-Rivière.

319.12-21 PROCESSUS D'EMBAUCHE OUVRIER SPÉCIALISÉ TEMPS PLEIN - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'un employé temps plein s'est désisté de son poste afin de bénéficier d'un statut de saisonnier, et qu'un poste temps plein est rendu disponible;

CONSIDÉRANT QUE suite à un affichage à l'interne conformément à la convention collective en vigueur, aucun ayant droit ne s'est prévalu de ce droit;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son Directeur général à procéder à un affichage à l'externe d'un poste d'ouvrier spécialisé temps plein;

QU'il soit autorisé à nommer un comité de sélection et à procéder à un processus d'embauche.

2021-12-13

320.12-21 TVCG-R - DEMANDE DE COMMANDITE 2022

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte la proposition de collaboration au plan de commandite présenté par TVCG-R au montant de 5 420 \$ plus taxes;

321.12-21 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021-2022 – TVCG-R

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal renouvelle son adhésion à la télévision communautaire de Grande-Rivière (TVCG-R) pour l'année 2021 (01-12-2021 au 30-11-2022), au montant de 50 \$ plus taxes.

322.12-21 DIFFUSION DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte qu'un montant de 250\$ soit accordé à la Fabrique de Grande-Rivière incluant l'impression de l'annonce publicitaire de la Ville dans les 300 feuillets paroissiaux qui paraîtront hebdomadairement en 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

Personne n'étant présent dans la salle, le Maire invite les citoyens à l'écoute en direct à la télévision communautaire de lui poser des questions par messagerie textuelle.

323.12-21 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021-2022 CULTURE GASPÉSIE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion à Culture Gaspésie pour l'année 2022 au coût de 90 \$.

324.12-21 RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2021-2022 – TOURISME & COMMERCE ROCHER-PERCÉ

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion 2020-2021 à Tourisme et Commerce du Rocher-Percé au coût de 500 \$.

2021-12-13

325.12-21 RESCINDER LA RÉOLUTION 236.09-21

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution 236.09-21 soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 327.12-21

326.12-21 RESCINDER LA RÉOLUTION 237.09-21

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution 237.09-21 soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 327.12-21

327.12-21 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MANDAT

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement et d'entretien des espaces municipaux, et de mise à niveau des équipements de communication sont admissibles à deux (2) programmes d'aide financière;

ATTENDU QUE le manque de disponibilité en ressources professionnelles du bâtiment et les courts délais d'exécution des travaux entre les séances du conseil rendent difficiles la coordination des travaux pour leur réalisation.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Les principaux travaux de rénovation soient réalisés en régie par les employés municipaux sous la supervision et la gestion du directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

QUE : Les achats de matériaux de construction, de fournitures, de mobiliers et d'équipements électroniques soient effectués chez des fournisseurs locaux;

2021-12-13 QUE : Les dépenses relatives au bâtiment soient affectées au programme TECQ (mesure spéciale COVID-19);

QUE : Les dépenses relatives à la mise à niveau des équipements de communication soient affectées à la subvention (Aide financière COVID-19) octroyée à cet effet par la MRC du Rocher-Percé (réf. : lettre du 11 novembre 2021).

328.12-21 SERVICE JURIDIQUE EN RÉDACTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES INCITATIFS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ - TREMBLAY ET BOIS AVOCATS - MANDAT

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur général à octroyer un contrat de gré à gré avec la firme Tremblay et Bois avocats pour la rédaction d'un règlement;

QU'il : autorise la greffière et/ou le directeur général à traiter avec la firme pour tout ce qui concerne la gestion du mandat.

329.12-21 VŒUX DE NOEL - BLEU FM

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de verser un montant de 130\$ à Radio Bleu FM pour la diffusion de vœux de Noël (soit 15 diffusions)

330.12-21 VŒUX DE NOEL - RADIO CHNC

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de verser un montant de 140\$ à Radio CHNC FM pour la diffusion des vœux de Noël (soit 10 diffusions de 15 secondes).

331.12-21 COACHING EN MANAGEMENT - GROUPE SCE BONAVENTURE - MANDAT

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur général à octroyer un contrat de gré à gré à groupe SCE pour un montant maximum de 4025\$(tx en sus) pour ses services en accompagnement professionnels de coaching en management du personnel pour l'un de ses employés cadres.

2021-12-13

332.12-21 ÉVALUATION VALEUR MARCHANDE - MANDAT (LOT 5 292 872)

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur général a octroyé un contrat de gré à gré à la firme Bourque Dupéré Simard & Associés, évaluateurs agréés pour procéder à l'évaluation de la valeur marchande du lot susmentionné

333.12-21 ARCHIVES PERMIS NUMÉRISÉS - AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise sa greffière à déposer une demande auprès de la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), pour détruire les permis numérisés par la firme IDnum technologies (31 boîtes).

334.12-21 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2022-2023)

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accorde un mandat d'une période de deux ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023), aux membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), composé de : Messieurs Lucien Dubé, Yves Moussette, Jean-Yves Boutin et Gervais Nicolas; le conseiller Denis Anderson fait partie de ce comité à titre de représentant de la Ville, ainsi que monsieur Pascal Moreau, officier municipal en bâtiment et en environnement.

335.12-21 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 350 \$:

Chevaliers de Colomb Assemblée 2098 Mgr Donat Sévigny - 4e degré . 200\$
Le Phare Enfant famille (pour Léandre Albert) 100\$
Jeunesse j'écoute 50\$

URBANISME

336.12-21 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION LOT # 5 294 306 M. CYR

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 039.21, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 9 décembre 2021, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 294 306 ayant frontage sur le chemin Ferland, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

2021-12-13

337.12-21 AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 (Zone I5-I7)

Pour les zone I5 et I7

Ajout d'usage (plan d'ensemble)

Interdire l'entreposage extérieur en l'absence d'un bâtiment industriel

Dépôt d'un plan d'ensemble incluant un projet à empreinte
environnemental

Le conseiller **Gaston Leblanc** donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

338.12-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Marilyn Morin, Greffière